

PROCES-VERBAL CONDENSE

de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 07 avril 2016

Compte-rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Commission technique : 23 mars
- Commission culturelle élargie : 29 mars
- C.C.A.S. : 29 mars

Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2017

L'ONF établit annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes.

Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration et d'autre part, les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

La charte de la forêt communale, cosignée par l'ONF et les communes forestières, spécifie que la proposition d'état d'assiette pour l'année 2017, détaillée ci-dessous, doit être approuvée par délibération du Conseil Municipal. L'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Ces coupes seront ensuite portées sur l'état des coupes qui sera soumis à l'accord du Conseil Municipal en fin d'année.

Numéro de la parcelle	Surface en ha	Nature technique de la coupe	Mode de vente prévu
2-i	8,35	Amélioration	Bois façonné + sur pied

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette tel que présenté ci-dessus.

Demande de subventions pour des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions à solliciter auprès de divers organismes (Etat, Conseils Régional et Départemental) pour les projets inscrits sur la liste des investissements 2016 concernant la rénovation des bâtiments communaux, ainsi que les travaux sur les réseaux et la voirie.

Bail de chasse 2015-2024 : désignation d'un estimateur des dégâts de gibier

Les nouveaux baux de chasse des lots communaux, pour la période 2015-2024, étant mis en place, la Fédération Départementale des Chasseurs demande la désignation d'un estimateur des dégâts de gibier pour la durée de la location de chasse.

En accord avec le locataire de chasse et les communes environnantes, il est proposé la personne suivante : M. FADY Nicolas, exploitant agricole demeurant à Reiningue.

Cette proposition doit être entérinée par une décision du Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le projet de fusion

En application de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet du Haut-Rhin nous a transmis l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la communauté de communes Porte de France – Rhin Sud.

Cet arrêté de projet de périmètre est notifié aux communes membres des communautés citées ci-dessus pour être soumis aux conseils municipaux pour avis.

Le Conseil Municipal confirme sa position prise en séance du 30 novembre 2015 en se prononçant pour une abstention au projet en laissant l'initiative de la décision aux communes membres de la communauté de communes Porte de France-Rhin sud concernées par la fusion.

Délibération approuvée par 26 voix pour l'abstention et 2 voix pour la fusion.

Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin : révision des statuts et adhésion de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé

Le Comité Syndical du 14 décembre 2015 a décidé de réviser les statuts du Syndicat. Ces derniers datent du 6 novembre 2000 et ne sont plus conformes aux évolutions législatives et réglementaires.

Le Comité Syndical du 29 février 2016 a adopté les nouveaux statuts révisés.

Les modifications concernent essentiellement :

- Le changement de dénomination suite à l'arrivée des deux Communautés bas-rhinoises,
- Les compétences du Syndicat,
- La maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les réseaux d'électricité,
- L'élection des délégués des communes et communautés membres.

D'autre part, la Communauté des Communes de la Vallée de Villé (18 communes - 11 069 habitants) a confirmé sa demande d'adhésion au Syndicat, avec le transfert de la compétence « électricité ». Cette demande a recueilli le consentement du Comité Syndical également en séance du 29 février dernier.

Il appartient dorénavant aux conseils municipaux des communes membres du Syndicat de donner leur avis sur la révision des statuts d'une part, et sur l'adhésion de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé d'autre part.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Ce point a donné lieu à débat sur les nouveaux compteurs LINKY.

Participation communale aux centres de loisirs pour l'année 2016

Par délibération en date du 26 juin 1997, l'Assemblée avait décidé de participer aux centres aérés, organisés par la Maison pour Tous, par le versement d'une somme forfaitaire par jour et par enfant résidant à Pfastatt. En 2015, cette somme s'élevait à 3,70 €

L'Assemblée est amenée à fixer le montant pour l'année 2016.

Etant pénalisé sur nos finances par la baisse des dotations de l'Etat, il est proposé de maintenir la participation à 3,70 €

Proposition du maintien à 3,70 € approuvée à l'unanimité moins 3 voix contre.

Comme les années passées, le Conseil Municipal décide également de prendre en charge 25% du montant restant à payer, toutes aides déduites (bons CAF, CE et autres) pour les familles qui placent 2 enfants ou plus aux centres aérés.

Budget primitif de l'exercice 2016

Le budget 2016 est arrêté globalement à la somme de 9.167.936 €, soit une baisse de la masse budgétaire par rapport au BP 2015 de 1,29 %.

La section d'investissement est en baisse de 1,61 % à 2.283.160 € et la section de fonctionnement est également en baisse de 1,18 % à 6.884.776 €

Les différents chapitres de dépenses de fonctionnement varient de façon différenciée :

- ⇒ « Les charges à caractère général » (28 % des dépenses réelles) sont en diminution de 0,55 % par rapport au budget primitif 2015. L'année passée, elles avaient diminué de 13,1 %.
- ⇒ Le chapitre « Autres charges de gestion courante » passe de 929.000 € à 915.000 €, soit une baisse de 1,51 %, l'an passé, la baisse s'élevait à 1,1 %. Son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement diminue : 13 % contre 14,6 % en 2015.
- ⇒ Le chapitre « Charges financières » est en baisse de 16,55 %, après une hausse de 13,1 % en 2015. Leur part dans les dépenses de fonctionnement passe de 4 % à 3 %. Nous dépenserons à ce titre 238.000 € contre 285.200 € en 2015.
- ⇒ « Les Frais de personnel » (47 % des dépenses réelles) sont estimés à 3.245.000 €, en légère hausse de 0,71 %.

En recettes de fonctionnement :

- ⇒ L'ensemble des dotations de l'Etat (DGF (dotation globale de fonctionnement), DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale), est estimé à 892.000 €, en nette baisse de 20,64 % puisque l'an dernier la prévision était de 1.124.000 €
- ⇒ Le produit des impositions locales, à taux constants, apporterait au budget communal la somme de 3.729.021 € soit une hausse de 1,28 % par rapport à 2015.

Le budget est présenté sans hausse des taux, sachant que 1 % d'augmentation des taux représente pour le budget communal une hausse de 37.254 €

Le virement pour la section d'investissement (c'est-à-dire, la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) est de 110.876 €, nettement inférieur (moins 24 %) à celui de l'an passé (146.107 €). Le total des prélèvements, qui, outre le virement, comprend également les dotations aux amortissements, est égal à 553.776 € soit - 5,5 % par rapport à 2015.

La dette de la commune s'élève au 1^{er} janvier 2016 à 6.626.960 €, contre 6.319.170 € l'an dernier, en augmentation par rapport à 2015 de 4,9 %. Elle est de 703 € par habitant (elle était de 669 € en 2015 et 580 € en 2014).

Le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 3,2 %, stable par rapport à 2015.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses d'équipement sont arrêtées à la somme de 1.403.160 € contre 1.580.600 € en 2015 (en diminution de 11,2 %).

Les principales dépenses :

- l'acquisition d'une partie de la ferme communale pour 28.000 €
- des travaux de voirie pour 192.000 €
- des travaux dans les écoles pour 107.000 €
- la réhabilitation des locaux de l'ancien NORMA pour 550.000 €
- la réhabilitation des galeries (étude BRGM) pour 39.360 €
- des travaux d'éclairage pour 50.000 €
- l'agrandissement de la ludothèque pour 50.000 €
- des travaux au COSEC pour 31.500 €
- des travaux à la salle culturelle du Foyer St-Maurice pour 100.000 €
- l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude pour 20.000 €

Les recettes d'investissement, pour certaines en hausse, comprennent :

- le remboursement du fonds de compensation de la T.V.A. pour 255.000 €
- la taxe d'aménagement (ancienne TLE) pour 63.000 €
- les subventions pour 376.000 €
- le prélèvement pour 110.876 €
- ainsi que des emprunts pour 695.384 €

Le budget est adopté à l'unanimité moins 3 voix contre.

Fixation des taux des impositions locales 2016

Pour l'exercice 2016, il est proposé une augmentation des taux des impositions locales de 1 %, qui rapporterait à la commune une rentrée supplémentaire de 37 254 €

Cette proposition est mise aux voix. Elle est approuvée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Nouveaux taux :

. taxe d'habitation	:	12,94 %	(12,81 % en 2015)
. foncier bâti1	:	19,50 %	(19,31 % en 2015)
. foncier non bâti	:	46,94 %	(46,48 % en 2015)

Le produit correspondant attendu s'élève à la somme de 3 766 275 €

Budget eau de l'exercice 2016

Ce budget est équilibré à la somme totale de 516.000 €, dont 233.000 € en fonctionnement et 283.000 € en investissement. Des travaux sont prévus rue du Parc, rue de Dornach et rue des Fleurs.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Attribution de subventions pour 2016 aux associations et sociétés locales

Sur proposition des commissions culturelle, jeunesse et sports, le Conseil Municipal approuve les subventions versées aux associations et sociétés locales selon le tableau figurant en annexes A15 et A16 du budget primitif 2016.

Abstention des conseillers municipaux faisant partie des sociétés et associations en tant que délégués du Conseil, présidents,....

Conventions relatives à l'attribution de subventions

Dans le cadre des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'octroi de subventions d'un montant supérieur à 23.000 € doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Comme les années précédentes, sont concernés les organismes suivants : l'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL), l'Amicale du personnel de la mairie, la Maison pour Tous et la Ludothèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide la reconduction en 2016 des conventions avec les associations.

Attribution de diverses subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Union Départementale des sapeurs-pompiers - Mulhouse..... 360,00 €
 . *participation 2016 aux œuvres sociales de l'amicale*
- Maison Pour Tous/MJC - Pfastatt 32 033,93 €
 . *participation au périscolaire – janvier/février 2016 : 8 516,00 €*
 . *participation aux ALSH et loisirs du mercredi année 2015 : 23 517,93 €*
- Bibliothèque/médiathèque - Pfastatt 340,00 €
 . *remboursement fournitures pour divers ateliers*
- Association « L'Outil en Mains » - Mulhouse et environs 200,00 €
 . *aide financière 2016*
- Association Musique et Culture du Haut-Rhin - Colmar 16,00 €
 . *aide financière 2016*
- Amicale de la Police de Mulhouse..... 305,00 €
 . *aide financière 2016*
- Association « Chats errants » - Reiningue 285,00 €
 . *aide financière 2016(remboursement frais avancés auprès du vétérinaire)*
- Football-Club - Pfastatt 189,00 €
 . *participation à l'achat d'équipements (paire de filets)*
- Mathématiques Sans Frontières - Mulhouse 200,00 €
 . *participation au concours 2016*
- Office National des Anciens Combattants (ONAC) Haut-Rhin..... 150,00 €
 . *participation au Concours National 2016 de la Résistance et de la Déportation*
- 3 120,00 € à répartir entre les associations et sociétés distribuant le bulletin communal

Engagement d'agents saisonniers

Comme chaque année, pour assurer la continuité des services pendant les mois d'été et permettre à des jeunes de faire connaissance avec le monde du travail, la Commune se propose d'embaucher une vingtaine de lycéens ou étudiants pour une durée de 2 à 3 semaines.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal.

Accord donné à l'unanimité.

Communications et divers

Proposition d'une motion

Proposition de motion de la commune d'Illzach relative à l'abaissement de la vitesse à 90 km/h sur l'A36 dans la traversée de l'agglomération mulhousienne.

Ce point a donné lieu à débat, notamment sur la sécurité apportée par la mesure en cas d'accident ou de bouchon, l'interdiction de doubler pour les camions, la limitation de la vitesse en cas de pic d'ozone, la reprise des analyses de l'air (arrêtées depuis 2004) aux abords de l'autoroute pour mesurer la pollution.

Vote sur la proposition de motion :

4 voix pour, 4 abstentions et 20 voix contre.

Autre point évoqué en divers :

- Rappel de la journée citoyenne du 28 mai en souhaitant une participation nombreuse d'élus.